

# Conditions générales des prestations de services

version en date du 01/09/2011

## 1. Acceptation des conditions générales

Les présentes conditions générales de prestation de services (ci-après les « Conditions Générales ») s'appliquent aux services informatiques réalisés par CRYPTEO (ci-après les « Services »), Société à responsabilité limitée, au capital de 50000 euros, dont le siège social est situé Touny – 81150 LAGRAVE, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Albi sous le numéro 478 514 490, (ci-après la « SOCIETE ») au profit du client (ci-après le « CLIENT »).

Le CLIENT aura accès aux Conditions Générales avant toute intervention de la Société.

Celles-ci sont en effet disponibles à l'adresse suivante [www.crypteo.com](http://www.crypteo.com).

L'accord du CLIENT pour la réalisation des SERVICES emporte de plein droit adhésion entière et sans réserve aux Conditions Générales, ce que le CLIENT reconnaît et accepte.

## 2. Services

La SOCIETE propose une large gamme de Services informatiques dont le CLIENT peut bénéficier sur simple appel téléphonique.

### 2.1. Dépannage

Chaque intervention de la SOCIETE fera l'objet d'un rapport d'intervention, papier ou électronique, validé par les parties, lequel précisera le détail des Services réalisés, le temps consacré à ceux-ci.

Les Services réalisés sur le matériel du CLIENT seront facturés à un taux horaire de 70 € HT.

### 2.2. Prestations de Services réalisés sur devis

Certains types de Services (installation de serveurs informatiques, mise en place de systèmes de sauvegarde, etc.) seront réalisés par la SOCIETE uniquement après établissement d'un devis expressément accepté par le CLIENT, lequel devis indiquera la rémunération de la SOCIETE due par le CLIENT en contrepartie de la réalisation des Services concernés.

## 3. Facturation – Règlement – Défaut de paiement

3.1. Toute facture émise par la SOCIETE est adressée au CLIENT par voie postale ou électronique, ce que le CLIENT accepte, à l'adresse e-mail de référence donnée par le CLIENT au moment de la création de sa fiche CLIENT.

3.2. Toute somme due par le CLIENT à la SOCIETE au titre des Services devra être réglée par chèque, par virement bancaire avant l'échéance inscrite sur la facture.

3.3. En cas de défaut total ou partiel d'un paiement à son échéance, la SOCIETE se réserve le droit, sans préavis, ni formalité, ni indemnité au profit du CLIENT (i) de suspendre l'exécution de tout Service, (ii) d'appliquer des pénalités de retard de paiement d'un montant égal à trois (3) fois le taux d'intérêt légal et (iii) de rendre exigible le paiement immédiat de toutes les sommes dues par le CLIENT à la SOCIETE. En tout état de cause, si, dans les dix (10) jours suivant l'envoi d'une mise en demeure par lettre recommandée avec demande d'acté de réception, les sommes dues à la SOCIETE sont toujours en tout ou partie impayées, la SOCIETE se réserve le droit de résilier le contrat sans formalité, ni préavis, ni indemnité au profit du CLIENT. Enfin, il est entendu que l'ensemble des frais de recouvrement.

## 4. Données du CLIENT – Responsabilités

4.1. Il appartient au CLIENT et à lui seul d'assurer, sous sa propre responsabilité, la sauvegarde régulière (et en particulier préalablement à la réalisation des Services par la SOCIETE) et complète des données utilisées sur son matériel informatique. La SOCIETE ne pourra en conséquence être tenue pour responsable, de quelque façon et à quelque titre que ce soit, pour toutes pertes, destructions ou endommagements des données du Client.

4.2. Il est entendu que le seul type d'obligation qui pèse sur la Société au titre des Conditions Générales et/ou des Services est une obligation de moyens.

4.3. La Société n'encourra en tout état de cause aucune responsabilité pour tout dommage immatériel et/ou indirect (à savoir, et sans que cette liste soit exhaustive, toutes pertes de profits, de clientèle, de données, tout préjudice financier, commercial, tout préjudice immatériel, toute altération des transmissions ou des données du CLIENT, etc.) au titre des Services.

4.4. Sans préjudice des stipulations ci-dessus, (i) si la responsabilité de la SOCIETE est engagée au titre des Services, pour quelque cause que ce soit et sur quelque fondement que ce soit, les dommages et intérêts dont la SOCIETE serait redevable, tous préjudices confondus, seront limités aux sommes dues par le CLIENT à la SOCIETE au titre des Services en cause, (ii) le CLIENT pourra engager la responsabilité de la Société, pour tout dommage de quelque type que ce soit, uniquement dans un délai d'un (1) an à compter de la survenance du dommage en question.

## 5. Stipulations diverses

La SOCIETE se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales à tout moment.

Les présentes Conditions Générales sont soumises au droit français, étant précisé que tout différent relatif aux Conditions Générales et/ou aux Services devra être porté devant les tribunaux compétents de Toulouse.